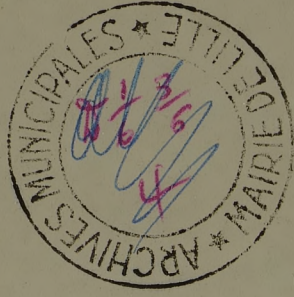


Procès Verbaux

106/110



Commission Scolaire

2^e mandat Salengro 1929/1935

Réunion du 14 mai 1933

94



Réunion de la Commission Scolaire
de la Ville de Lille



La Commission scolaire de la Ville de Lille s'est réunie à l'Hôtel de Ville le dimanche 14 Mai 1933, à 10 h. du matin, sous la présidence de M. Favières, Adjoint à l'Instruction Publique, assisté de M. Mollard, inspecteur primaire des écoles élémentaires de la Ville de Lille.

Présents : M.M. Favières, Adjoint au Maire,
Mollard, Inspecteur primaire
Badard, Cambeur, Camu, Degrave, Deraet,
D'Hoossche, Dujardin, Hauser, Lemaire, Leroy,
Lévy, Minet, Nigeon, Verbecque.

Absents : M.M. Cliquennois, Combemale, Delory, Delporte,
Duvillier, Hurez, Viseur.

Excusés : M.M. Caby, Goudin, Hermez, Mourmant.

Le Président exprime les regrets de M. le Maire qui a été dans l'impossibilité de présider en personne cette réunion. Il explique pour quelles raisons la Commission scolaire n'a pas été convoquée plus tôt; la fréquentation scolaire a été beaucoup plus satisfaisante depuis quelques mois : 1°) parce que le chômage a eu pour effet d'assurer une surveillance beaucoup plus assidue des parents sur les enfants; 2°) parce que la municipalité, en accord avec M. l'Inspecteur primaire, dont il faut louer le zèle intelligent, a pris des mesures efficaces. La police exerce une surveillance paternelle sur les enfants errants pendant les heures de classe, signale scrupuleusement les noms et adresses des enfants rencontrés dans ces conditions, de sorte que le Commissaire de police du quartier peut faire admonester tout de suite les parents et faire réintégrer l'école à ces enfants.

M. D'Hoossche signale que cette surveillance laisse à désirer dans le Faubourg du Sud, et, sur sa demande un voeu est émis à l'unanimité pour que, dans ce quartier, la surveillance soit renforcée.

M. Minet déplore que le législateur de 1882 n'ait pas prescrit des mesures plus efficaces pour assurer la fréquentation scolaire, et il demande à la Commission d'émettre, à l'adresse des parlementaires de la Ville de Lille, le voeu que cette loi soit modifiée d'une façon satisfaisante : ce voeu est adopté à l'unanimité. Il regrette toutefois que la Commission scolaire n'ait pas été convoquée régulièrement tous les trimestres.

Le Président fait observer que l'on a dû attendre d'avoir trouvé trois délinquants réfractaires, afin que la réunion ne fût pas sans objet.

M. Camu estime que l'on pourrait, de toutes façons, convoquer la Commission tous les trimestres, ne fût-ce que pour lui exposer les mesures prises et les résultats obtenus.

Le Président craint que la police ne s'intéresse qu'aux enfants errants sans se préoccuper suffisamment de ceux que différents employeurs occupent pendant les heures de classe. Il demande à la Commission de rappeler, par un avertissement rendu public, que ces employeurs s'exposent à des sanctions judiciaires : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

On traduit/ ^{alors} devant la Commission M. Sladkowski, dont le fils Hubert est depuis plusieurs mois coutumier de la désertion scolaire. Ce père de famille, sujet polonais, ne parle pas le français. Il a pris son fils aîné comme interprète. Il semble faire preuve de bonne volonté, et promet, à la suite des objurgations qui lui sont faites, de mieux surveiller à l'avenir son jeune fils.

Mme Claus Adèle et Mme Mansué ont fait défaut. Elles sont frappées de la sanction de l'affichage, et M. l'Inspecteur primaire fera une enquête au sujet de leurs fils, absents de leur école respective d'une façon persistante.

Après un échange de vues sur l'absentéisme scolaire, ses causes et les meilleurs moyens d'y remédier, l'Assemblée demande à être réunie de nouveau dans le courant du mois de juillet prochain et la séance est levée à II h 20.

Le Président,

André FAVIERES.